



Communiqué de presse

Bienprévoir.fr acquiert Primaliance pionnière des plateformes d'information, de conseil et de distribution de Sociétés Civiles de Placements Immobiliers (SCPI)

Paris, le 4 mai 2020. Bienprévoir.fr, acteur majeur dans le domaine du courtage, de la gestion de patrimoine et de la distribution conseillée de placements financiers fait l'acquisition de la société Primaliance, précédemment détenue par Foncia.

Primaliance est une plateforme spécialisée dans l'information, le conseil et la distribution de parts de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier), mais aussi d'OPCI (Organismes de Placement Collectif en Immobilier), et SCI de rendement.

Cette opération de croissance externe permet à Bienprévoir.fr de compléter son offre de services auprès de ses clients. En faisant l'acquisition de l'un des leaders de la distribution de pierre papier en ligne, qui propose à ses clients une information exhaustive sur ce marché et distribue une sélection de plus de 85 SCPI, 14 OPCI, en direct ou en assurance-vie et 3 SCI en assurance-vie, le groupe Bienprévoir.fr devient un acteur majeur de l'épargne en France.

« Dans la période actuelle, nous sommes d'autant plus convaincus que cette acquisition sera bénéfique pour nos clients, assure Vincent Cudkowicz, directeur général et co-fondateur de Bienprévoir.fr. En effet, aujourd'hui, les SCPI présentent plusieurs avantages indéniables pour les épargnants : d'une part les revenus - qui pour certains supports pourraient certes être amenés à baisser pendant 1 ou 2 trimestres - resteront attractifs à moyen / long terme, ainsi que les valorisations, à condition de choisir les bons véhicules. D'autre part, l'utilité économique et sociétale de ce placement est également un point auquel les épargnants sont et seront de plus en plus sensibles dans le « monde d'après ». Ce monde où nous devrons certainement vivre pendant encore un certain temps avec le Covid

et plus globalement avec les conséquences de cette crise sanitaire. C'est notamment le cas pour les SCPI investies dans le secteur de la santé ou encore dans l'immobilier tertiaire en Europe, en Allemagne, dans le Grand Paris, là où les moteurs économiques sont puissants, résilients et souvent soutenues par un essor démographique intense. »

« En associant ces deux marques, Bienprévoir.fr et Primalliance d'ores et déjà très fortes sur Internet, nous créons un acteur qui pèse plus de 100M€ de collecte annuelle, se réjouit Jonathan Levy, président et co-fondateur de Bienprévoir.fr. Cette acquisition va donc accroître la robustesse de nos deux marques mais aussi les bénéfices des investisseurs. En effet, nos clients bénéficieront désormais des expertises croisées des deux entreprises (Assurance vie pour bienprévoir.fr et SCPI en direct pour Primalliance), alliant des équipes de conseil, qui font notre fierté.

Nos équipes, exigeantes, croiseront leur expérience dans le domaine de la gestion de patrimoine, des marchés financiers, de la fiscalité mais aussi dans la sélection et l'investissement en immobilier, à travers les SCPI, pour le bien des investisseurs ».

Cette acquisition sera également fortement créatrice de valeur pour Bienprévoir.fr au regard de la complémentarité et des synergies que présentent les deux sociétés. Cela se fera notamment en s'appuyant sur la dimension Phygital de l'expérience client, que proposent les deux marques depuis leur création respective. Cette acquisition permettra à la communauté des clients des deux marques, d'avoir accès de manière privilégiée au monde de la pierre papier, de par la taille du groupe nouvellement constitué.

Cette opération a pu être réalisée grâce au concours de la société Akeance Consulting.

« Accompagner un client lors d'une telle acquisition, c'est traiter les aspects stratégiques, comme ce fut le cas lors du rachat de Primalliance par Bienprévoir.fr, mais surtout en prenant en compte et en donnant de l'importance aux enjeux opérationnels. Ensuite vient la déclinaison stratégique de la nouvelle entité, la mesure des synergies et l'organisation de l'intégration. L'importance donnée à l'opérationnel, c'est la marque de fabrique du métier de M&A d'Akeance Consulting », souligne Michel Mondet, Président d'Akeance Consulting.

Concrètement, pour Bienprévoir.fr, cette acquisition est une opération créatrice de valeur puisqu'elle génère des synergies commerciales, marketing et culturelles. Les deux sociétés ayant un ADN très proche tant sur le plan du conseil que de la distribution des produits en mode phygital.

A propos de Bienprévoir.fr:

Bienprévoir.fr, spécialiste des placements financiers et du conseil en gestion de patrimoine, existe depuis 2008, gère près de 230 millions d'euros d'épargne et compte 2200 clients particuliers et entreprises. Basée à Paris, la société a également des bureaux à Aix-en-Provence, Nantes, Lyon et Bordeaux.

A propos de Primaliance :

Primaliance, créé en 2010 par Philippe Vergine et Benjamin Slomka, est le pionnier des portails immobiliers de courtage français spécialisé dans la distribution de parts de SCPI et OPCI en architecture ouverte. Il distribue plus de 85 SCPI et 14 OPCI. En 2019 la collecte a atteint 63 millions d'euros.

A propos d'Akeance Consulting :

Akeance Consulting est un cabinet de conseil accompagnant les entreprises dans la mise en œuvre opérationnelle de leur stratégie. Composé d'une soixantaine de consultants, le cabinet comptabilise un portefeuille d'environ 200 clients.

Contact presse:

Vincent Cudkowicz - vincent.cudkowicz@bienprevoir.fr - 06 03 80 24 61

Contact conseil :

Michel Mondet – michel.mondet@akeance.com - 06 12 59 43 24